



# FEDERATION DES SYNDICATS UNITAIRES

SNUI - SNUCCRF - SOLIDAIRES-DOUANES - SUD TRESOR - SUI  
SUD ADMINISTRATION CENTRALE MINEFI - SUD CDC  
SUD-INSEE - SNABF-Solidaires

93bis, rue de Montreuil 75011 PARIS Tél : 01.44.64.64.32 Fax : 01.43.48.96.16  
[fdsu@fdsu.org](mailto:fdsu@fdsu.org) <http://www.fdsu.org>

Paris, le 26 octobre 2007

Laurent GATHIER  
Délégué Fédéral  
À  
Monsieur Jean-Louis BORLOO  
Ministre de l'Écologie, du  
Développement et de l'Aménagement  
Durables  
Arche Sud  
92055 La Défense Cedex

Objet : Lettre ouverte

Monsieur le Ministre d'État,

Suite à notre rencontre du 26 juillet dernier la FDSU vous a confirmé, au travers d'une lettre ouverte, les différents points qu'elle a eu l'occasion de vous évoquer lors de cet entretien à savoir :

- ne pas être hostile au principe du projet de création du MEDAD,
- souhait d'être associée à l'ensemble des réflexions qui allaient être menées,
- défense des agents, du service public,
- lisibilité en terme de missions, de métiers, en particulier vis à vis du projet de fusion DRIRE/DIREN,
- situation des personnels administratifs de catégorie C du réseau DRIRE,
- situation des Techniciens du MINEFI.

Depuis cet entretien, presque 3 mois se sont écoulés et pas moins de 5 réunions ont eu lieu avec les représentants de votre cabinet et les différentes fédérations syndicales des branches du MEDAD. Si la FDSU se félicite d'avoir pu participer activement à ces réunions en portant les aspirations des agents de la branche industrie, elle dresse en revanche un bilan extrêmement négatif des réponses apportées par vos collaborateurs, tout particulièrement sur la partie industrie.

En effet, outre l'épineux dossier de la fusion des DRIRE et des DIREN qui devient ubuesque tant la décision tarde à être annoncée alors qu'elle ne semble plus faire aucun doute, les agents du réseau DRIRE attendent des annonces concrètes, quant:

- au positionnement exact des DRIRE au sein MEDAD,
- à la place des Groupes de Subdivisions des DRIRE (entités territoriales du réseau) dans la future organisation,
- à la situation des personnels administratifs de catégorie C en cas d'intégration du réseau DRIRE au sein du MEDAD,
- à la situation du corps des Techniciens du MINEFI.

S'agissant du positionnement des DRIRE au sein du MEDAD les personnels attendent des arbitrages clairs qui leurs permettent de connaître leur ministère de rattachement ainsi que le périmètre des missions qui, à ce jour, sont éclatées entre le MEFE et le MEDAD.

A cet égard la FDSU vous rappelle son attachement à voir le périmètre des missions des DRIRE **intégralement maintenu** afin de préserver l'identité de ce réseau qui fait sa force, notamment auprès des industriels, acteurs incontournables du développement durable.

Par ailleurs, sur le sujet de la fusion des DRIRE et des DIREN, la FDSU vous informe qu'elle ne partage absolument pas la vision évoquée par vos collaborateurs sur la possible mise en œuvre à « géométrie variable » en fonction des spécificités locales. La FDSU considère, dans un souci de cohérence et d'équité envers l'ensemble des acteurs concernés, personnels, bénéficiaires, préfets, etc., que si fusion il doit y avoir, celle-ci se fasse uniformément au niveau national. La FDSU vous rappelle enfin qu'à ce stade les conditions d'une généralisation ne sont pas encore réunies dans la mesure où **aucune négociation** digne de ce nom n'a été menée pour débattre des modalités d'accompagnement à mettre en place pour conduire le projet.

S'agissant de la représentativité du réseau DRIRE au niveau territorial, les informations en notre possession laissent à penser que le niveau régional serait maintenu, très probablement au sein d'une direction unique (DRIRE/DIREN, DRE, ...), mais que la représentativité départementale serait quant à elle très incertaine. Sachant que pratiquement les deux tiers des personnels DRIRE sont affectés en département au sein de groupes de subdivisions, il est plus que nécessaire d'apporter à ces agents des réponses sur leur devenir.

Pour ce qui concerne le rattachement de l'ensemble des missions du MEDAD au sein d'une direction régionale unique, là aussi les interrogations sont fortes sur notamment le devenir des personnels des missions support et sur les regroupements d'infrastructures prévisibles.

S'agissant des difficultés liées au positionnement des personnels administratifs de catégorie C et du corps des Techniciens du MINEFI en cas d'intégration au sein du MEDAD, la FDSU vous renvoie à son courrier du 26 juillet 2007. Elle insiste sur l'absolue nécessité de clarifier la situation de ces personnels qui relèvent de la centrale du MINEFE et de solder le dossier des Techniciens du MINEFI dont il convient de rappeler qu'ils ont déjà été « victimes » d'une précédente réforme ayant conduit à la privatisation de leurs missions (VT 2005).

Les difficultés très spécifiques évoquées précédemment sont malheureusement très révélatrices des limites à la mise en œuvre de toute réforme. Si sur le fond la création du MEDAD ne suscite pas d'objection de principe, il convient, avant même de vouloir débattre des modalités d'application, de disposer de tous les éléments de cadrage nécessaires. Or, à ce jour, l'absence de lettre de mission du président de la république, d'arbitrages interministériels, de vision précise des missions à exercer, les négociations engagées (dialogue social, missions, compétences) n'ont strictement rien apporté. Pire encore elles ont soulevé plus de questions qu'elles n'ont apporté de réponses.

C'est la raison pour laquelle la FDSU considère qu'il ne serait pas raisonnable de continuer dans cette voie tant que vous ne disposerez pas de toute la lisibilité nécessaire, les « Grenelles de l'environnement » ne constituant qu'une partie de la réponse. Des arbitrages interministériels sont donc nécessaires pour avancer. A défaut, le climat social, déjà mis à mal par les nombreuses autres réformes en cours, risque de se dégrader encore très rapidement.

Espérant une réponse rapide à l'ensemble des points évoqués précédemment, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre d'État, en l'assurance de ma parfaite considération.

Le délégué fédéral,  
Laurent GATHIER.

